



Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 28 juin 2022
Date d'affichage : 28 juin 2022

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëticia CALPEL (suppléante de Pascal LABBE), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jean-Luc LAQUENAIRE, Romain LEGRAND (suppléant de Stéphane HOUSSIER), Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Rémy PETOTON, Dominique TIXIER

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-82 : FINANCES - SUBVENTION - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR
L'ELABORATION D'UNE CANDIDATURE POUR UNE PROGRAMMATION
LEADER PUY-DE-DOME 2023-2027

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite réformer la carte des GAL pour en réduire le nombre. Ainsi, les territoires doivent s'organiser pour proposer avant la fin de l'année 2022 une nouvelle carte des territoires projets. Ces nouveaux territoires doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment de taille (échelle départementale, au moins 200 000 habitants ou au moins 9 EPCI).

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_82-DE

Lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire a décidé de rejoindre le projet de GAL Puy-de-Dôme, composé :

- du SMAD des Combrailles, coordinateur du groupement (GAL Pays des Combrailles) ;
- de la communauté d'agglomération Pays d'Issoire (GAL Pays d'Issoire Val d'Allier sud) ;
- du syndicat mixte du PNR des volcans d'Auvergne (GAL Volcans d'Auvergne) ;
- du syndicat mixte du PETR du Grand Clermont (GAL Val d'Allier du Grand Clermont) ;
- du syndicat mixte du PNR du Livradois-Forez (GAL Parc Livradois-Forez) ;
- de la communauté de communes Plaine Limagne.

Afin de déposer une candidature auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage est lancée, portée par le SMAD des Combrailles, pour laquelle un groupement de commande a été organisé. Cet accompagnement fait l'objet d'un financement Leader.

En parallèle de cette étude, la préparation de la candidature demande un temps d'animation pour chacune des structures associées : comités techniques, comités de pilotage, coordination avec les structures partenaires, relais d'information auprès des élus et services communautaires...

Il est proposé de solliciter un financement Leader pour ce temps d'animation nécessaire à la préparation et l'élaboration de la candidature Leader.

Le plan de financement de l'animation Leader pour chacune des 6 structures est le suivant :

	Nb heures	MS horaire	Dépenses	Dépenses indirectes - 15%	Dépenses de déplacement - 5%	Total dépenses internes	Dépenses bureau d'étude	Leader sollicité
SMADC	129,00	49,86	6 432,01	964,80	321,60	7 718,41	41 175,00	39 114,73
PNRYA	175,00	35,79	6 262,80	939,42	313,14	7 515,36	0,00	6 012,28
PNRLF	115,00	56,21	6 464,27	969,64	323,21	7 757,12	0,00	6 205,69
API	208,67	30,83	6 434,06	965,11	321,70	7 720,87	0,00	6 176,70
PETR GC	143,00	45,14	6 455,72	968,36	322,79	7 746,86	0,00	6 197,49
CCPL	170,00	37,93	6 447,30	967,10	322,37	7 736,76	0,00	6 189,41
								69 896,26

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le projet, et le plan de financement,
- de solliciter les financements Feader Leader pour l'élaboration d'une candidature pour une programmation Leader Puy-de-Dôme 2023-2027,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 11 juillet 2022

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

